

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **13 octobre 2014**

Décision n° **B-2014-0345**

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : Acquisition de 4 parcelles de terrain nu situées chemin de Four lieu-dit Le Grand Guillemet et appartenant à la SCI OESER

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Claire Le Franc

Compte-rendu affiché le : mardi 14 octobre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Claisse), Le Faou (pouvoir à M. Abadie), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Laurent (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Vincent (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

**Bureau du 13 octobre 2014****Décision n° B-2014-0345**

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : **Acquisition de 4 parcelles de terrain nu situées chemin de Four lieu-dit Le Grand Guillermet et appartenant à la SCI OESER**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 30 septembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet d'élargissement du chemin de Four à Cailloux sur Fontaines figurant sous l'emplacement réservé de voirie (ER) n° 03 au plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLUH), la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir 4 parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 466 mètres carrés environ situées chemin de Four lieu-dit Le Grand Guillermet et appartenant à la SCI OESER.

Il s'agit d'emprises à détacher des parcelles de plus grande étendue cadastrées avant division AB 8, AB 351, AB 354 et AB 391 qui sont destinées à intégrer le domaine public de voirie communautaire.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ces emprises se ferait au prix de 6 990 €, biens libres de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 6 990 €, biens cédés libres de toute location ou occupation, d'emprises d'une superficie totale de 466 mètres carrés environ à détacher des parcelles cadastrées AB 8, AB 351, AB 354 et AB 391 avant division situées chemin de Four lieu-dit Le Grand Guillermet à Cailloux sur Fontaines et appartenant à la SCI OESER, dans le cadre du projet d'élargissement dudit chemin.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2704, le 19 mars 2012 pour la somme de 250 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 6 990 € correspondant au prix de l'acquisition et de 900 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 octobre 2014.**